



SONDAGE

SUR LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS | MAI 2015

CONTEXTE DU SONDAGE ET MÉTHODOLOGIE

Un sondage téléphonique a été réalisé auprès de 3 000 producteurs agricoles en janvier 2015, en vue de dresser un portrait de leurs préoccupations et de leurs motivations en matière de pratiques agroenvironnementales. Les objectifs poursuivis au moyen de ce sondage étaient les suivants :

- Mesurer les perceptions et les préoccupations à l'égard de différents thèmes de nature agroenvironnementale;
- Estimer le niveau de connaissance des exploitants et leur intérêt à obtenir de l'information sur différents thèmes de nature agroenvironnementale;
- Décrire le profil et les motivations des exploitants qui ont adopté des pratiques agroenvironnementales (entre 2012 et 2014) et de ceux qui prévoient en adopter dans l'avenir.

Un échantillonnage défini selon la méthode des quotas et basé sur les 11 principales productions agricoles du Québec a été utilisé de façon à obtenir des résultats représentatifs à cette échelle. Une marge d'erreur de 5 % a été atteinte pour ce qui est de 10 des 11 productions. La banque des entreprises visées a été extraite de l'entrepôt de données du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Toutes les différences associées aux constatations présentées dans le rapport sont statistiquement significatives, avec un seuil de signification de 0,05. Les données présentées ont été arrondies, de sorte que les totaux des tableaux peuvent ne pas totaliser 100 %.

QUELS PRODUCTEURS SONT LES PLUS PRÉOCCUPÉS PAR L'IMPACT DE L'AGRICULTURE SUR L'ENVIRONNEMENT?

Dans l'ensemble du Québec, la préoccupation relative à l'impact de l'agriculture sur l'environnement est une constante. En effet, 92 % des répondants au sondage affirment en être plutôt préoccupés ou très préoccupés. Parmi les sujets examinés, la présence de pesticides dans les cours d'eau est celui qui préoccupe le plus les répondants.

Les femmes et les universitaires sont plus susceptibles d'être très préoccupés par l'impact de l'agriculture sur l'environnement. En effet, environ la moitié des femmes (52 %) sont très préoccupées, comparativement à 43 % des hommes, pendant que 61 % des universitaires se disent très préoccupés. Suivant les autres niveaux de scolarité, 48 % des répondants ayant un diplôme d'études collégiales se disent très préoccupés, tout comme 40 % de ceux qui ont un diplôme d'études secondaires ou une scolarité moindre. Il est à noter que les femmes sont plus présentes dans le groupe des universitaires, puisque 23 % d'entre elles ont un diplôme d'université, contre 10 % des hommes.

DEGRÉ DE PRÉOCCUPATION SELON LES SUJETS EXAMINÉS

SUJETS DE PRÉOCCUPATION	TRÈS PRÉOCCUPÉS	ASSEZ PRÉOCCUPÉS	TOTAL
Impact général de l'agriculture sur l'environnement	45 %	47 %	92 %
Présence de pesticides dans les cours d'eau	61 %	33 %	94 %
Impact de l'agriculture sur la qualité de l'eau des cours d'eau	54 %	41 %	95 %
Impact de l'agriculture sur la santé des sols cultivés	52 %	42 %	94 %
Impact de l'agriculture sur la biodiversité et la survie de certaines espèces	38 %	45 %	83 %

Le groupe d'âge le plus susceptible de se montrer très préoccupé est celui des 40 à 49 ans, dans une proportion de 51 %. À l'opposé, seulement 28 % des répondants de 70 ans ou plus se disent très préoccupés.

QUELS PRODUCTEURS SONT LES PLUS INFORMÉS DES BONNES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES ET SUR QUELS SUJETS VEULENT-ILS ÊTRE RENSEIGNÉS?

Un niveau de connaissance plutôt élevé

La grande majorité des répondants disent posséder des connaissances plutôt élevées (72 %) ou très élevées (19 %) à propos des bonnes pratiques en agroenvironnement. Les répondants qui ont fait des études universitaires sont plus susceptibles d'affirmer avoir des connaissances très élevées (27 %) que ceux qui ont une scolarité moindre.

Plus les revenus agricoles bruts de l'entreprise sont faibles, plus les connaissances au sujet des bonnes pratiques en agroenvironnement sont faibles. En effet, 20 % des répondants dont le revenu est de 25 000 \$ ou moins ont des connaissances plutôt faibles ou très faibles, comparativement à 14 % des répondants dont le revenu se situe entre 25 000 \$ et 100 000 \$ et à 6 % de ceux qui ont un revenu de 100 000 \$ ou plus. Par ailleurs, les répondants qui ont des connaissances plutôt faibles ou très faibles sur les bonnes pratiques en agroenvironnement sont plus nombreux à exploiter une superficie de 50 ha ou moins (40 %) que ceux qui ont des connaissances plutôt élevées ou très élevées (27 %).

NIVEAU D'INTÉRÊT SELON LE TYPE D'INFORMATION SOUHAITÉ

TYPE D'INFORMATION SOUHAITÉ	INTÉRÊT TRÈS ÉLEVÉ	INTÉRÊT PLUTÔT ÉLEVÉ	TOTAL
Qualité de l'eau des cours d'eau	45 %	50 %	95 %
Santé et conservation des sols	40 %	54 %	94 %
Conservation de la biodiversité	31 %	53 %	84 %
Utilisation des pesticides	21 %	54 %	75 %



La moitié des répondants souhaitent être davantage informés des bonnes pratiques

Environ la moitié des répondants (49 %) veulent être informés davantage au sujet des bonnes pratiques agricoles qui permettent de protéger l'environnement. Les répondants souhaitant le plus être davantage informés sont les moins de 30 ans (64 %), ceux qui ont fait des études universitaires (57 %) et les femmes (54 %). Les sujets qui intéressent le plus les répondants sont la qualité de l'eau des cours d'eau de même que la santé et la conservation des sols. Aussi, les personnes qui ont reçu une aide financière de plus de 1 200 \$ dans le cadre du Programme services-conseils du MAPAQ depuis 2010-2011 sont plus susceptibles de vouloir être davantage informés des bonnes pratiques agroenvironnementales (58 %).

Services-conseils

En ce qui a trait au canal de transmission de l'information au sujet des bonnes pratiques agroenvironnementales, 44 % des répondants ont mentionné faire davantage confiance à l'information véhiculée par les conseillers d'un club-conseil en agroenvironnement, alors que 30 % placent davantage leur confiance dans les conseils fournis par les personnes-ressources du MAPAQ.

Les titulaires d'un diplôme collégial et les répondants dont l'entreprise a des revenus agricoles de plus de 250 000 \$ sont les plus susceptibles de préférer les personnes-ressources d'un club-conseil en ce qui concerne les questions agroenvironnementales. Toutefois, les répondants dont l'entreprise génère des revenus de moins de 100 000 \$, les femmes ainsi que les répondants de 60 ans ou plus montrent une préférence pour les conseillers du MAPAQ.

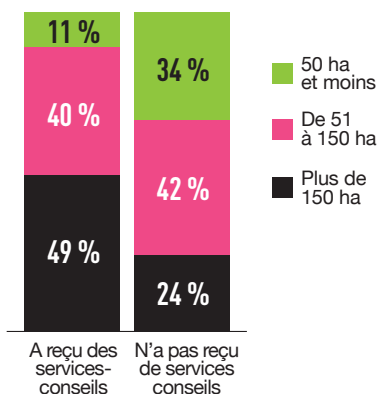
Les répondants sont d'accord avec la nécessité du suivi par un conseiller

Parmi les répondants, une forte majorité se dit plutôt d'accord (50 %) ou tout à fait d'accord (30 %) avec la nécessité de bénéficier du suivi d'un conseiller en agroenvironnement au moment de l'adoption de bonnes pratiques.

Les personnes qui sont d'accord avec cet énoncé sont plus enclines à souhaiter être informées au sujet des bonnes pratiques agricoles qui protègent l'environnement (53 %) que celles qui ne sont pas d'accord avec l'énoncé (37 %). Les répondants qui sont tout à fait d'accord avec l'énoncé ont également plus tendance à être très préoccupés par l'impact de l'agriculture sur l'environnement (56 %) que ceux qui se disent plutôt ou tout à fait en désaccord (40 %).

Concernant l'utilisation des services-conseils, les répondants qui ont bénéficié d'une aide financière du Programme services-conseils sont plus nombreux à exploiter une superficie de plus de 150 ha (49 %) que ceux qui n'en ont pas bénéficié (24 %). En outre, les répondants qui ont profité de l'aide du Programme services-conseils depuis 2010-2011 sont plus nombreux à avoir un plan agroenvironnemental de fertilisation (93 %) que ceux qui n'en ont pas bénéficié (68 %).

OBTENTION DE SERVICES-CONSEILS SELON LA SUPERFICIE DES TERRES



QUELLES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES ONT ÉTÉ ADOPTÉES?

Les trois quarts des répondants (75 %) affirment avoir adopté au moins une pratique agroenvironnementale au cours des trois dernières années. Pour les besoins du sondage, ce concept a été défini comme suit : « une pratique destinée à protéger l'environnement et concernant, par exemple, la qualité de l'eau, la conservation des sols ou la protection de la faune et de la flore ».

Parmi les pratiques mentionnées par les répondants, un peu plus du tiers (36 %) portaient sur les sols, alors que 31 % avaient trait à la qualité de l'eau. Les principales raisons de l'adoption d'une pratique agroenvironnementale sont de résoudre ou de prévenir un problème environnemental (42 %) et d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de l'entreprise (16 %).

De façon générale, plus les revenus agricoles de l'entreprise sont élevés, plus celle-ci est susceptible d'avoir appliqué une pratique agroenvironnementale. De plus, les répondants de 30 à 59 ans sont les plus susceptibles de l'avoir fait. Ce groupe comprend les répondants plus jeunes, qui sont nombreux à vouloir être mieux informés des bonnes pratiques agricoles.

Par contre, les répondants ayant déclaré avoir des connaissances plus faibles en matière d'agroenvironnement sont moins susceptibles d'avoir adopté une pratique agroenvironnementale (51 %) que ceux qui ont déclaré avoir des connaissances plus élevées (78 %).

TYPES DE PRATIQUES ADOPTÉES PAR LES RÉPONDANTS

CATÉGORIES	POURCENTAGE	SOUS-CATÉGORIES	POURCENTAGE
Sols	36 %	Conservation des sols	7 %
		Semis direct	6 %
		Travail réduit du sol	5 %
		Fertilisation	5 %
		Haie brise-vent	4 %
		Engrais verts	3 %
		Autres	6 %
		Eau	34 %
Qualité de l'eau	9 %		
Retrait des animaux des cours d'eau	7 %		
Autres	4 %		
Pesticides	16 %	Réduction des pesticides	8 %
		Gestion des pesticides	3 %
		Aucun pesticide	2 %
		Autres	4 %
Fumiers	9 %	Épandage	4 %
		Structure d'entreposage	2 %
		Autres	3 %
Biodiversité	3 %	Protection de la biodiversité	2 %
		Autres	1 %
Autres	2 %	Autres	2 %
Total			100 %

Près de la moitié des pratiques appliquées par obligation réglementaire

Parmi les répondants qui ont adopté une pratique agroenvironnementale, près de la moitié, soit 47 %, ont affirmé en avoir appliqué au moins une par obligation réglementaire. Les répondants peu préoccupés par l'impact de l'agriculture sur l'environnement sont plus susceptibles d'estimer qu'ils l'ont fait par obligation (61 %) que ceux qui sont assez ou très préoccupés par la question (46 %). Par ailleurs, les entreprises ayant des revenus de 50 000 \$ ou plus sont plus susceptibles d'avoir adopté une pratique par obligation réglementaire (49 %) que celles qui ont des revenus agricoles inférieurs à 50 000 \$ (38 %).

Le programme Prime-Vert du MAPAQ a pour objet de favoriser l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales concernant la réduction des risques liés à l'usage des pesticides, la santé et la conservation des sols, la protection de l'eau et

la préservation de la biodiversité. Plus les répondants ont reçu un montant d'aide financière élevé de ce programme, depuis 2010-2011, plus ils sont nombreux à considérer avoir appliqué une pratique par obligation réglementaire. En effet, 60 % de ceux qui ont reçu une aide financière de plus de 50 000 \$ disent avoir adopté une pratique par obligation, comparativement à 44 % des répondants qui n'ont pas profité de l'aide de Prime-Vert.

Le tiers des pratiques adoptées par obligation ne l'auraient pas été sans la réglementation

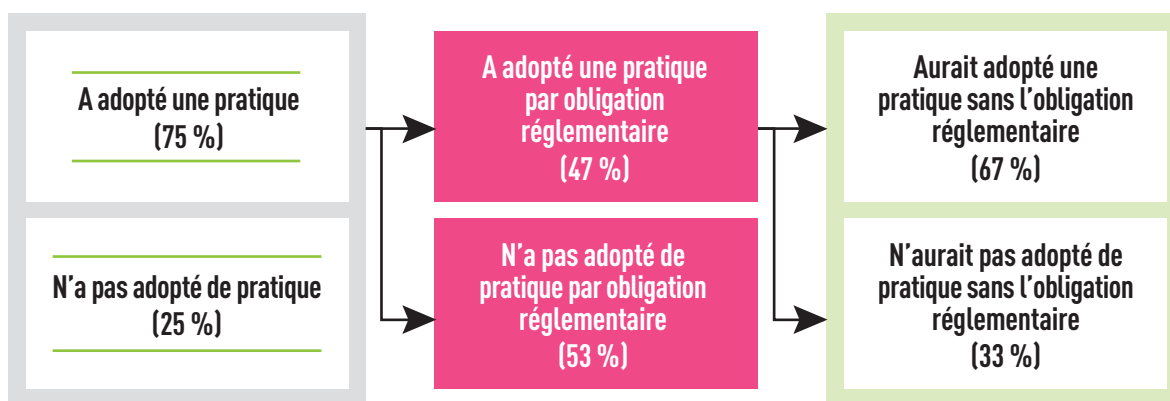
Parmi les répondants qui ont appliqué une pratique agroenvironnementale par obligation réglementaire, 33 % affirment qu'ils ne l'auraient pas fait si elle avait été facultative.

À ce propos, les femmes sont plus susceptibles (83%) que les hommes (64%) d'affirmer qu'ils auraient adopté une pratique agroenviron-

nementale obligatoire sur leur entreprise, même en l'absence de réglementation. Les répondants très préoccupés par l'impact de l'agriculture sur l'environnement (71 %) sont également plus susceptibles de l'affirmer que ceux qui se montrent peu ou pas du tout préoccupés par ce sujet (61 %).

Aussi, les répondants ayant reçu un montant élevé d'aide financière du programme Prime-Vert sont moins enclins à dire qu'ils auraient adopté une pratique agroenvironnementale obligatoire sans la réglementation. En effet, 51 % des répondants qui ont reçu une aide financière de plus de 25 000 \$ de ce programme auraient tout de même appliqué la pratique sans l'imposition de l'obligation, comparativement à 64 % de ceux qui ont reçu une aide de 25 000 \$ ou moins.

RÉPARTITION DES RÉPONDANTS SUR LA QUESTION DE L'ADOPTION DE PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES PAR OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE



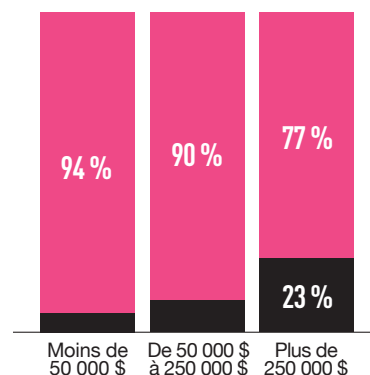
Participation plus nombreuse à un projet collectif de gestion de l'eau par bassin versant dans les entreprises aux revenus plus élevés

Parmi l'ensemble des répondants, 14 % ont déjà participé à un projet collectif de gestion de l'eau par bassin versant. Les répondants dont l'entreprise génère des revenus agricoles de 250 000 \$ ou plus sont plus nombreux (23 %), comparativement à 6 % dans le groupe des moins de 50 000 \$. De plus, ceux dont les terres comportent un cours d'eau sont plus susceptibles d'y avoir participé (18 %) que ceux qui n'en ont pas (6 %).

Selon 60 % des répondants, la principale raison de leur participation à un projet de gestion de l'eau par bassin versant est une préoccupation environnementale. À l'opposé, les deux principales raisons qui ressortent pour ce qui est de ne pas avoir participé à un tel projet sont le manque d'information et l'inadmissibilité à ce type de projet.

PARTICIPATION À UN PROJET COLLECTIF DE GESTION DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT SELON LES REVENUS AGRICOLES

- N'a pas participé à un projet collectif (bassin versant)
- A participé à un projet collectif (bassin versant)



PRÉVISION DE L'ADOPTION D'UNE NOUVELLE PRATIQUE AGROENVIRONNEMENTALE

Un peu plus du tiers des répondants (35 %) envisagent d'adopter de nouvelles pratiques agroenvironnementales au cours des trois prochaines années. Près de la moitié (47 %) n'envisagent pas de le faire et 18 % n'ont pas encore pris de décision à ce sujet. Parmi les pratiques mentionnées par les répondants, 45 % portent sur les sols et 20 % ont trait à la gestion des pesticides.

Plus les revenus des entreprises agricoles sont élevés, plus les répondants sont enclins à envisager d'adopter une nouvelle pratique agroenvironnementale au cours des trois prochaines années.

TYPES DE PRATIQUES À ADOPTER SELON LES RÉPONDANTS

CATÉGORIES	POURCENTAGE	SOUS-CATÉGORIES	POURCENTAGE
Sols	45 %	Conservation des sols	11 %
		Semis direct	7 %
		Haie brise-vent	6 %
		Fertilisation	5 %
		Travail réduit du sol	4 %
		Engrais verts	3 %
		Érosion	3 %
		Érosion hydrique	3 %
		Culture de couverture	2 %
		Rotation des cultures	1 %
Eau	22 %	Qualité de l'eau	10 %
		Bandes riveraines	6 %
		Retrait des animaux des cours d'eau	2 %
		Autres	4 %
Pesticides	20 %	Réduction des pesticides	8 %
		Gestion des pesticides	6 %
		Équipement	2 %
		Dépistage et lutte intégrée	1,5 %
		Aucun pesticide	1 %
		Autres	1,5 %
Fumiers	5 %	Gestion des fumiers	2 %
		Épandage	1 %
		Structure d'entreposage	1 %
		Autres	1 %
Autres	7 %	Autres	7 %
Total			100 %

Les répondants les plus susceptibles d'envisager de le faire sont :

- ceux qui ont participé à un projet collectif de gestion de l'eau par bassin versant (47 %), par rapport à ceux qui n'ont pas participé à un tel projet (33 %);
- les moins de 50 ans (42 %), par rapport aux plus âgés (31 %);
- les personnes qui ont une scolarité plus élevée, soit un diplôme d'études universitaires (42 %) ou un diplôme d'études collégiales (39 %), par rapport à celles qui ont un diplôme d'études secondaires ou de scolarité moindre (32 %);
- les répondants qui exploitent une superficie de plus de 150 ha (41 %), par rapport à ceux qui exploitent 150 ha ou moins (33 %);
- ceux qui ont des connaissances plutôt élevées ou très élevées au sujet des bonnes pratiques agroenvironnementales (35 %), par rapport à ceux qui ont des connaissances plutôt faibles ou très faibles (26 %);
- ceux qui ont profité d'une aide du Programme services-conseils depuis 2010-2011 (45 %) en comparaison de ceux qui n'en ont pas bénéficié (37 %).

PRÉVISION D'ADOPTER DE NOUVELLES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES SELON L'APPLICATION DE CE TYPE DE PRATIQUES DANS LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

		LE RÉPONDANT PRÉVOIT ADOPTER DE NOUVELLES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES AU COURS DES TROIS PROCHAINES ANNÉES			
		OUI	PEUT-ÊTRE	NON	TOTAL
A déjà adopté des pratiques agroenvironnementales	Oui	29 %	15 %	31 %	75 %
	Non	6 %	3 %	16 %	25 %
Total		35 %	18 %	47 %	100 %

Sur l'ensemble des répondants, le groupe de ceux qui n'ont pas adopté une pratique agroenvironnementale au cours des trois dernières années et qui ne prévoient pas en adopter une dans les trois prochaines années compte pour 16 %. Ces répondants sont notamment :

- moins susceptibles d'affirmer être très préoccupés par l'impact de l'agriculture sur l'environnement (33 %) que ceux qui ont appliqué une pratique agroenvironnementale ou qui prévoient le faire (47 %);
- moins intéressés à obtenir plus d'information au sujet des bonnes pratiques agroenvironnementales (33 %) que les autres répondants (52 %).

En outre, le groupe de ceux qui n'ont pas adopté une pratique agroenvironnementale et qui ne prévoient pas le faire se caractérise par des revenus plus bas, par une plus petite superficie en exploitation et par un âge plus avancé.

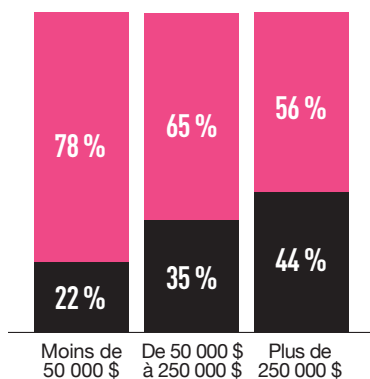
- En effet, 55 % des membres de ce groupe ont des revenus de moins de 100 000 \$, alors que 38 % de ceux qui ont appliqué une pratique ou qui prévoient le faire se retrouvent dans cette catégorie de revenus.
- Concernant la superficie des terres, 40 % des répondants de ce groupe exploitent une superficie de 50 ha ou moins, contre 26 % de ceux qui n'en font pas partie.
- Ces répondants sont aussi plus âgés : 38 % ont 60 ans ou plus, alors que 23 % des répondants ayant adopté une pratique agroenvironnementale ou prévoyant le faire sont dans le même groupe d'âge.

QUELS PRODUCTEURS ONT PROFITÉ D'UNE AIDE DU PROGRAMME PRIME-VERT POUR L'ADOPTION D'UNE PRATIQUE AGROENVIRONNEMENTALE?

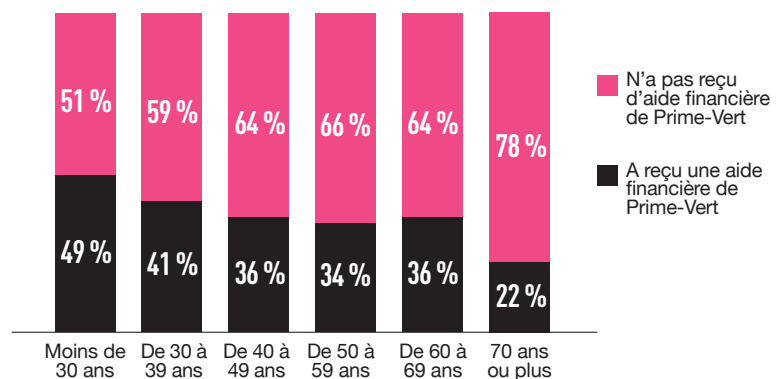
Parmi ceux qui ont adopté des pratiques agroenvironnementales, le tiers (35 %) dit avoir bénéficié de l'aide financière du programme Prime-Vert du MAPAQ. De façon générale, les entreprises du secteur animal en ont profité davantage (42 %) que celles du secteur végétal (24 %). Les répondants suivants sont également plus susceptibles d'avoir bénéficié de l'aide de Prime-Vert :

- Environ la moitié des répondants de moins de 30 ans (49 %), par rapport à ceux qui sont plus âgés (22 % chez les 70 ans ou plus);
- Les entreprises qui ont des revenus agricoles plus élevés (44 % des entreprises générant plus de 250 000 \$), par rapport à celles qui ont des revenus plus faibles (22 % des entreprises générant moins de 50 000 \$);
- Les répondants qui exploitent une superficie de plus de 100 ha (44 %), par rapport à ceux qui exploitent 100 ha ou moins (25 %);
- Ceux qui ont un cours d'eau sur leurs terres (39 %), par rapport à ceux qui n'en ont pas (25 %).

OBTENTION D'UNE AIDE DE PRIME-VERT SELON LES REVENUS



OBTENTION D'UNE AIDE DE PRIME-VERT SELON L'ÂGE DES RÉPONDANTS



Les répondants ayant appliqué une pratique agroenvironnementale par exigence réglementaire sont aussi plus susceptibles d'avoir reçu une aide financière du programme Prime-Vert (43 %) que ceux qui l'ont fait volontairement (28 %).

La majorité des répondants sont satisfaits de l'aide reçue du MAPAQ

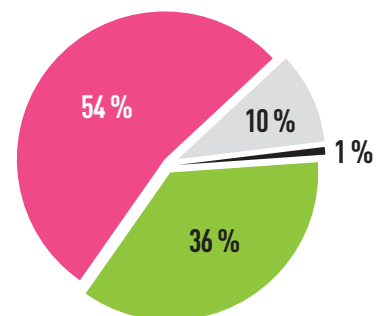
Parmi les répondants ayant reçu une aide financière de Prime-Vert, 35 % se sont déclarés très satisfaits de l'aide obtenue, alors que 54 % ont déclaré être plutôt satisfaits.

Les répondants dont l'entreprise génère des revenus agricoles de 250 000 \$ ou moins sont plus nombreux à se dire très satisfaits de l'aide reçue (41 %) par rapport à ceux qui tirent de leurs activités professionnelles des revenus de plus de 250 000 \$ (30 %). Les principaux motifs d'insatisfaction mentionnés par les répondants sont l'offre d'une somme insuffisante (47 % des insatisfaits), suivie de la perception d'une trop lourde procédure administrative du programme (18 %).

DEGRÉ DE SATISFACTION DES RÉPONDANTS QUANT À L'AIDE FINANCIÈRE DE PRIME-VERT ET PRINCIPAUX MOTIFS D'INSATISFACTION

- Très satisfait
- Plutôt satisfait
- Plutôt insatisfait
- Très insatisfait

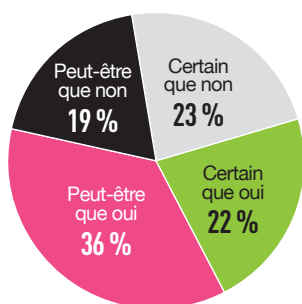
Principaux motifs d'insatisfaction :
 Aide insuffisante (47 %)
 Lourdeur administrative (18 %)
 Autres raisons (35 %)



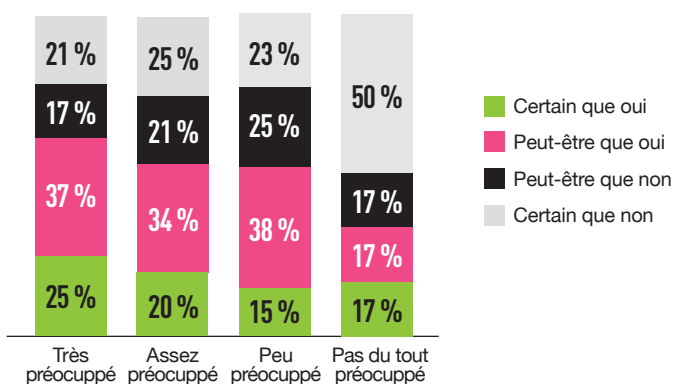
Réalisation des projets sans la subvention

Parmi les répondants qui ont bénéficié du soutien de Prime-Vert, 22 % ont la certitude qu'ils auraient tout de même mené à terme leurs projets sans le soutien du programme, alors qu'un peu plus du tiers (36 %) pensent qu'ils les auraient peut-être concrétisés. À l'opposé, 23 % des répondants déclarent qu'ils n'auraient pas mis en œuvre leurs projets sans Prime-Vert, alors que 19 % ne les auraient peut-être pas réalisés. De plus, les répondants qui affirment qu'ils auraient adopté la pratique agroenvironnementale même sans l'exigence de la réglementation sont également plus susceptibles d'affirmer qu'ils l'auraient fait sans l'aide de Prime-Vert.

PROPORTION DE RÉPONDANTS QUI AURAIENT TOUT DE MÊME RÉALISÉ LEURS PROJETS SANS LE SOUTIEN DE PRIME-VERT



PROPORTION DE RÉPONDANTS QUI AURAIENT TOUT DE MÊME RÉALISÉ LEURS PROJETS SANS LE SOUTIEN DE PRIME-VERT SELON LE DEGRÉ DE PRÉOCCUPATION DE L'IMPACT DE L'AGRICULTURE SUR L'ENVIRONNEMENT



Les répondants liés au secteur végétal qui ont bénéficié d'une aide financière de Prime-Vert sont plus susceptibles d'estimer qu'ils auraient certainement réalisé leurs projets sans la subvention du programme (35 %) au regard de ceux qui appartiennent au secteur animal (18 %).

Plus les répondants se montrent préoccupés de l'impact de l'agriculture sur l'environnement, plus ils sont susceptibles de déclarer qu'ils auraient mis en œuvre leurs projets sans l'aide du programme. Les répondants qui ont reçu une aide financière de plus de 10 000 \$ de Prime-Vert depuis 2010-2011 sont plus nombreux à penser qu'ils n'auraient certainement pas ou peut-être pas réalisé les projets sans l'aide du programme Prime-Vert (61 %), en comparaison de ceux qui ont obtenu une aide de 10 000 \$ ou moins (35 %).

Effet de la subvention

Les répondants qui ont adopté une pratique agroenvironnementale par obligation réglementaire sont plus susceptibles d'affirmer que l'absence de subvention aurait eu un effet à cet égard (77 %) que les répondants pour qui la pratique agroenvironnementale ne constituait pas une exigence (64 %). L'effet mentionné le plus fréquemment à ce sujet par les répondants est que le projet aurait pris plus de temps à se réaliser.

PRINCIPAL EFFET PERÇU PAR LES RÉPONDANTS DANS L'ÉVENTUALITÉ DE L'ABSENCE D'UNE SUBVENTION ISSUE DU PROGRAMME PRIME-VERT

PRINCIPAL EFFET PERÇU	POURCENTAGE
Cela aurait pris plus de temps, il y aurait eu des délais supplémentaires.	39 %
L'ampleur du projet aurait été plus petite, le projet plus petit.	23 %
Le projet aurait été abandonné par manque de moyens financiers.	15 %
Les coûts d'exploitation de l'entreprise auraient été touchés de façon négative (rentabilité).	11 %
Des techniques moins onéreuses auraient été utilisées.	6 %
L'information aurait manqué.	1 %
Autre effet	4 %
Total	100 %

Réalisé par :

Mélanie Beaulieu

Conseillère en évaluation de programmes

Direction de l'évaluation des programmes et de la vérification interne (DEPVI),

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Ghislain Blais

Conseiller en évaluation de programmes

DEPVI, MAPAQ

Geneviève Rodrigue

Conseillère experte en évaluation de programmes

DEPVI, MAPAQ

Avec la collaboration de :

Marie-France Gagnon

Analyste en agroenvironnement

Direction de l'agroenvironnement et du développement durable (DAEDD), MAPAQ

Mélanie Houle

Coordonnatrice du programme Prime-Vert

DAEDD, MAPAQ

Conception graphique

Direction des communications

Révision linguistique

Direction des communications

© Gouvernement du Québec

DÉPÔT LÉGAL : 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-74275-3 (PDF)

